

Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS
Mardi 11 avril 2017 à 20h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2017.

L'an deux mille dix-sept, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Jean Pierre BAILLÉ, Michel CARRETEY qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE et Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Patrick BAYLET.

Approbation du procès-verbal du 07 février 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du compte administratif 2016 et affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
011	Charges à caractère général	240 624.11 €	013	Atténuations de charges	19 281.82 €
012	Charges de personnel	280 909.13 €	70	Produits des services	4 061.76 €
014	Atténuations de produits	14 030.54 €	73	Impôts et taxes	427 108.06 €
65	Autres charges de gestion courante	318 898.73 €	74	Dotations et participations	329 311.12 €
66	Charges financières	20 602.98 €	75	Autres produits de gestion courante	74 208.78 €
042	Opérations d'ordre	22 097.96 €	76	Produits financiers	18.73 €
			77	Produits exceptionnels	44 394.75 €
			042	Opérations d'ordre	3 297.96 €
Total dépenses		897 163.45 €	Total recettes		901 682.98 €
				Résultat exercice 2016	4 519.53 €
				Excédent 2015 reporté	131 125.90 €
				Excédent 2016 à reporter	135 645.43 €

INVESTISSEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
21	Immobilisations corporelles		13	Subventions d'investissement	34 411.00 €
23	Immobilisations en cours	62 766.99 €	10	Dotations fonds divers	62 929.64 €
10	Dotations Fonds Divers		1068	Dotations fonds divers réserves	64 710.32 €
13	Subventions d'investissement	9 270.00 €	165	Dépôts cautionnements reçus	1 659.68 €
16	Remboursement d'emprunts	56 278.73 €	040	Opérations d'ordre	22 097.96 €
040	Opérations d'ordre	3 297.96 €	041	Opérations patrimoniales	30 099.20 €
041	Opérations patrimoniales	30 099.20 €			
Total dépenses		161 712.88 €	Total recettes		215 907.80 €
				Résultat exercice 2016	54 194.92 €
				Déficit 2015 reporté	55 202.32 €
				Déficit 2016 à reporter	- 1 007.40 €

Restes à réaliser		
Recettes :		12 000.00 €
Dépenses :		36 766.00 €
Solde des restes à réaliser :		- 24 766.00 €
Besoin réel de financement :		25 773.40 €

Affectation du résultat :

TOTAL							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
D002		R002	109 872.03 €	D001	1 007.40 €		
						R1068	25 773.40 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard JAYLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean Pierre BAILLÉ (sorti au moment du vote) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît à l'unanimité des membres présents et représentés, la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibérations n° 07/2017 et 08/2017

Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant la bonne gestion ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 09/2017

Vote des taux d'imposition

La commission des finances réunie le 30 mars 2017 a proposé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,08 % pour un produit de 124 786,00 €
- Taxe foncier bâti : 18,94 % pour un produit de 188 851,00 €
- Taxe foncier non bâti : 49,85 % pour un produit de 23 081,00 €

A ce sujet, M. Christian MAUBARET s'étonne d'une différence sur le compte administratif 2016 d'environ 8 000,00 € entre le prévu et le réalisé pour les dotations directes locales.

Monsieur le Maire explique que les états de notification fournis par les services de l'Etat s'appuient sur une base d'imposition prévisionnelle et que les dotations sont ajustées en cours d'année sur des bases effectives. Ainsi en 2016, la base d'imposition prévisionnelle était de 1 099 000,00 € et la base d'imposition effective a été de 1 025 000,00 €, ce qui explique la différence au final des dotations entre le prévu et le réalisé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission et de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de maintenir au titre de l'exercice 2017 les taux d'imposition, suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08 %,
- Taxe foncier bâti : 18,94 %,
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %.

Délibération n° 10/2017

Vote du budget 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	279 700.00 €	002	Excédent antérieur reporté	109 872.00 €
012	Charges de personnel	302 602.00 €	013	Atténuation de charges	20 000.00 €
022	Dépenses imprévues	19 024.00 €	70	Produits de services	4 125.00 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	73	Impôts et taxes	429 464.00 €
65	Autres charges de gestion courante	325 600.00 €	74	Dotations et participations	333 365.00 €
66	Charges financières	18 400.00 €	75	Autres produits de gestion courante	61 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	77	Produits exceptionnels	7 500.00 €
Total dépenses fonctionnement 2017		965 826.00 €	Total recettes fonctionnement 2017		965 826.00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'exécution reporté	1 008.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	56 155.00 €	024	Produit des cessions	370 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 200.00 €	10	Dotations et fonds divers	49 729.00 €
21	Immobilisations corporelles	85 592.00 €	13	Subventions d'investissement	37 232.00 €
23	Immobilisations en cours	326 381.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 500.00 €
26	Participations et créances rattachées	3 125.00 €			
Total dépenses investissement 2017		479 461.00 €	Total recettes investissement 2017		479 461.00 €

Après présentation du budget primitif 2017, M. Christian MAUBARET remarque qu'en ce qui concerne la cession à GIRONDE HABITAT de la Maison Court et des terrains annexes, il n'est pas prévu au budget 2017 le remboursement anticipé du prêt de la Maison Court.

Monsieur le Maire explique qu'en accord avec la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques), il n'est pas nécessaire de rembourser par anticipation ce prêt dont l'objet est le financement des investissements de la commune, sans autres précisions.

M. MAUBARET constate donc qu'aucune recette ne compensera le montant de l'annuité de ce prêt.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget Primitif 2017 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée un courrier de M. Jean Jacques COUSTOLLE, président du TCGA TENNIS, transmis par l'intermédiaire de M. Patrick BAYLET.

Monsieur COUSTOLLE rappelle par ce courrier la demande de réfection du court de tennis n°2.

Monsieur le Maire propose de demander des devis pour cette réhabilitation et si le budget le permet de réaliser ces travaux courant 2017. Cette réalisation nécessitera en temps voulu une décision modificative du budget.

FDAEC 2017 – Fonds Départemental d'Aides aux Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les nouvelles mesures de répartition établies par le Conseil Départemental, la somme de 25 141,00 € peut être attribuée à la commune au titre du FDAEC 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les opérations d'investissement suivantes au titre du FDAEC 2017 :

Acquisition de matériel :

- Débroussailleuse : 2 495,96 € HT
- Barrières : 1 572,00 € HT

Travaux de bâtiments :

- Réfection logement école (menuiseries, électricité, chauffage, peinture) : 15 884,34 € HT
- Eglise (mise en place d'un système actif électro répulsion) : 3 328,47 € HT

Travaux de voirie :

- Parking et clôture : 6 286,00 € HT
- Parcours de santé : 3 890,00 € HT

TOTAL HT :

33 456,77 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 25 141,00 € au titre du FDAEC 2017 pour le financement des opérations précitées. Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement.

Délibération n° 11/2017

Logement de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du logement de l'école sont en cours. Ils seront vraisemblablement terminés mi-mai.

En ce qui concerne le choix du locataire, il propose d'attendre la fin des travaux afin d'évaluer le montant du loyer et précise que plusieurs demandes ont été déposées.

Limitation de la vitesse dans le bourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir demandé le concours des services du centre routier départemental afin de réaliser une étude avec comptage et contrôle de vitesse. Cette étude permettra de déterminer un plan global d'aménagement des voies du bourg.

Il rappelle que ces aménagements vont avoir un coût non négligeable et qu'il faudra mettre en place un échéancier de réalisation.

Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'il était question de couper l'éclairage public durant la période estivale. Cependant, le SDEEG doit intervenir pour rétablir l'éclairage lors des manifestations, fête de la musique, fête de la Saint Pierre, marché nocturne, etc. Ces interventions génèrent un coût et le rétablissement à la normale nécessite parfois plusieurs réglages. Il est donc décidé à l'unanimité de maintenir l'éclairage public en période estivale.

Questions diverses

- **PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : Monsieur le Maire donne un compte rendu de la visite ce jour, de l'équipe du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUI, à laquelle certains élus ont assisté. Les points principaux abordés ont été les zones d'aménagement programmé. Pour ces zones, il est suggéré à la commune de réaliser l'acquisition de parcelles nécessaires à la création d'une voie, ce qui permettrait de rendre constructibles les parcelles ainsi desservies. Il a été aussi évoqué l'intérêt de réaliser une voie transversale qui relierait la route de Flaujacq (au niveau de la résidence Séniors) et la Maison Médicale. Cette liaison permettrait de libérer les terrains situés en face de la Maison Médicale et les rendraient constructibles. Pour terminer, une visite des différents hameaux : Sadirac, Saint Loubert, Campin et Auzac a permis à Monsieur le Maire d'exprimer les problèmes rencontrés pour l'aménagement du territoire et le maintien des agriculteurs dans le cadre des contraintes Natura 2000 et des trames vertes et bleues du SCOT.

- **Aide à la déclaration des revenus** : Marylène GACHET signale qu'elle tiendra une permanence à la mairie de Grignols comme chaque année pour venir en aide aux Grignolais qui rencontrent des difficultés à compléter leur déclaration de revenus. Toutefois, elle précise que ce service qu'elle dispense bénévolement en tant qu'élue de la commune s'adresse uniquement aux Grignolais. Monsieur le Maire lui assure que la publicité sera faite dans ce sens.

- **Voirie** : A la demande des services du Département, un panneau d'entrée d'agglomération sera installé sur la route d'Heulies. Par ailleurs Mme GACHET signale qu'une plaque de regard au niveau du magasin SPAR devrait être remise en place afin d'éviter tout accident piétonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.